Digitized by the Internet Archive in 2012 with funding from Agriculture and Agri-Food Canada – Agriculture et Agroalimentaire Canada



CULTURE DU FRAISIER dans l'Est du Canada

Publication 1175

REVISÉ 1967

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DU CANADA

RÉPRESSION DES MAUVAISES HERBES

W. J. Saidak¹
Station de recherches, Harrow (Ont.)

Les mauvaises herbes dans les fraisières peuvent coûter au producteur jusqu'à \$100 l'acre.

- Elles réduisent les rendements en dérobant aux fraisiers lumière, eau et éléments nutritifs.
- Elles obligent à des sarclages fréquents et à des désherbages à la main coûteux.
- Elles abritent des insectes et des maladies.
- Elles ralentissent la récolte.
- Elles peuvent forcer le producteur à abandonner les plantations.

Éviter ces inconvénients en suivant un programme rationnel de répression des mauvaises herbes: combiner les sarclages avec l'emploi d'herbicides.

RÉPRESSION CHIMIQUE

La répression chimique des mauvaises herbes est moins coûteuse que le sarclage mécanique ou le désherbage à la main. En outre, les désherbants chimiques maintenant disponibles assurent la répression par temps humide; c'est là un avantage, car le sarclage d'un sol humide peut transplanter beaucoup de mauvaises herbes.

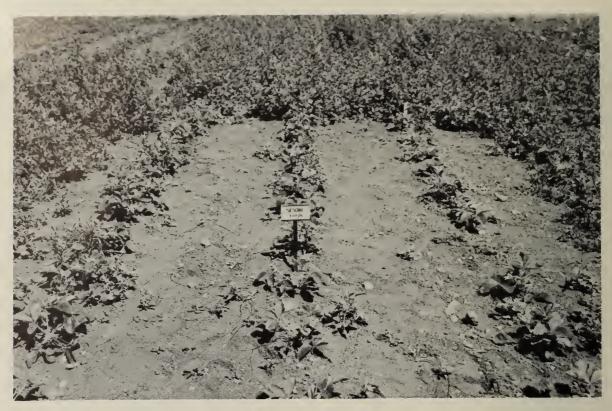
Avant d'appliquer un produit chimique

Consulter l'agronome local afin de vérifier si le produit est recommandé pour la région. Les recommandations changent à la suite de nouvelles recherches; l'agronome pourra peut-être suggérer un produit plus récent que ceux qui sont indiqués dans la présente publication. Une fois l'herbicide choisi,

- ajuster le pulvérisateur avec précision
- s'assurer que les mauvaises herbes sont au stade voulu pour le traitement
- lire le mode d'emploi sur l'étiquette et le suivre.

630.4 C212 P 1175 1967 ft. c.3

Institut de recherches sur les végétaux.



Répression des mauvaises herbes des fraisières avec du senone appliqué à raison de 4 livres à l'acre.

Produits chimiques à employer

Diphénamide (Dymid)—Une application de diphénamide devrait réprimer la plupart des mauvaises herbes annuelles pour une période de deux ou trois mois. On recommande 5 à $7\frac{1}{2}$ livres du produit dans 20 à 40 gallons d'eau à l'acre, appliqué immédiatement à la suite d'un bon binage, deux semaines à un mois après la transplantation.

Des résultats prometteurs ont été obtenus à la suite d'une application faite à l'automne immédiatement avant la mise en place des paillis. Un tel traitement devrait assurer une bonne répression des mauvaises herbes pendant la période de la cueillette de l'année suivante. Le diphénamide ne doit pas être appliqué plus d'une fois au cours de la saison de végétation.

DCPA (Dacthal)—Le DCPA réprime un grand nombre de mauvaises herbes annuelles pendant plusieurs semaines après l'application. Il faut répéter les applications pour tenir les mauvaises herbes en échec pendant toute la saison. On l'applique à raison de 12 livres à l'acre peu après la transplantation. Sur les plantations établies, appliquer le DCPA immédiatement après l'enlèvement du paillis au printemps, ou à l'automne avant que les graines de mauvaises herbes commencent à germer.

Certains jardiniers trouvent avantageux un programme comportant à la fois l'application de DCPA et de diphénamide, pour les plantations de première année. Le DCPA pourrait être utilisé au printemps et à l'été, et le diphénamide à l'automne.

Chloroxurone (Tenoran)—Cet herbicide peut réprimer brièvement beaucoup de mauvaises herbes annuelles. L'appliquer peu de temps après la plantation et avant que les mauvaises herbes atteignent plus de 2 pouces de hauteur. La quantité recommandée est de 6 à 8 livres dans au moins 30 gallons d'eau, à l'acre. On emploie la quantité maximum lorsqu'on s'attend à une forte infestation de mauvaises herbes. On peut faire des applications répétées après les binages. Dans les plantations en rapport, n'employer le chloroxurone qu'après la cueillette et le binage, selon les quantités indiquées ci-dessus.

Simazine—Cet herbicide est recommandé pour les fraisières de l'Ouest canadien, mais il a été utilisé avec succès dans d'autres parties du Canada. Toutefois, comme il a déjà causé des dommages à certaines variétés et sur des sols sableux légers, ne traiter qu'une petite superficie pour commencer, en attendant que l'utilité et l'innocuité du produit soient établies dans votre région. Dans les nouvelles plantations établies depuis au moins six semaines, la quantité recommandée est de 3 livres dans 30 gallons d'eau, à l'acre. Les superficies à traiter doivent être binées avant le traitement, et arrosées par aspersion après le traitement si le temps sec suit l'application.

Sésone—Une application réprime les mauvaises herbes annuelles pendant 3 à 4 semaines. Appliquer 7 à 12 jours après la plantation. Employer 2 à 4 livres du produit par 35 à 50 gallons d'eau, à l'acre. (Sur les sols lourds

employer la concentration la plus forte.)

Biner immédiatement avant d'appliquer cet herbicide car il n'est efficace que contre les mauvaises herbes qui lèvent après son application. Appliquer sur un sol humide lorsque la température varie de 65 à 85°F.

Faire d'autres applications au besoin, mais ne pas appliquer de sésone pendant la floraison, ni pendant la production des coulants, ni après le 1^{er} septembre.

2,4-D—L'amine de 2,4-D s'emploie contre les mauvaises herbes annuelles à larges feuilles qui lèvent la première année. Appliquer à raison de ½ livre d'équivalent en acide dans 10 à 20 gallons d'eau par acre. Pour achever de détruire les mauvaises herbes, après la récolte des fruits, augmenter la quantité à 1 livre à l'acre.

Ne pas appliquer de 2,4-D pendant la floraison, ni pendant la production des coulants, ni après le 1^{er} septembre.

DNBP (Dinosèbe) et CIPC (Chlorprophane)—Employer l'amine DNBP ou le CIPC seulement quand il est absolument nécessaire pour combattre de sérieuses infestations de mouron et de mauvaises herbes annuelles d'hiver dans des vieilles plantations en dormance. Ces produits chimiques endommagent les fraisiers qui ne sont pas complètement en dormance; il ne faut pas les appliquer avant le mois de novembre, après la première grosse gelée d'automne. Employer 3 à 6 livres de l'ingrédient actif de DNBP, ou 2 à 3 livres de CIPC, dans 35 à 40 gallons d'eau à l'acre.



RÉPRESSION AU MOYEN DE SARCLAGES

Pour éliminer les mauvaises herbes vivaces, telles le chiendent, travailler le sol souvent l'année qui précède la plantation. Pour réprimer les mauvaises herbes annuelles la première année, sarcler à la machine et à la main. Cependant, si les fraisiers sont plantés en rangs nattés, le sarclage à la main devient presque impossible la deuxième année.

Les sarcleuses automotrices sont efficaces et économiques sur les grandes

plantations; sur les petites plantations, la répression chimique est plus pratique.

SARCLAGE PAR LES OIES

Ceux qui élèvent des oies les utilisent parfois et avec succès pour la répression des mauvaises herbes dans les fraisières. Par ailleurs d'aucuns croient que les oies sont plus nuisibles qu'utiles. Les oisons sont friands de mauvaises herbes jeunes et tendres, en particulier de graminées.

On peut se procurer d'autres exemplaires de cette publication en adressant sa demande à la

Division de l'Information

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DU CANADA
Ottawa

Imprimé	 1964
Revisé	 1967

Roger Duhamel, M.S.R.C. Imprimeur de la reine et contrôleur de la papeterie Ottawa, 1967